## AUX RETARDATAIRES

Nos abonnés qui ont reçu leurs comptes sont priés de se mettre en règle au plus tôt avec l'administration. A partir du 15 courant nous supprimerons l'envoi du journal aux abonnés retardataires, et nous donnerons leur compte à un avocat pour perception immédiate.

L'ADMINISTRATION.

## JEUDI, 14 MARS 1889

Hier, la Chambre des Communes a discuté diverses motions, notamment une motion de M. Lister, au sujet de la compagnie d'assurance des manufacturiers, et une motion de M. Casey sur les soumissions relatives aux canaux.

A la séance du soir, la Chambre a adopté le bill constituant en corporation la société des missions étrangères ; elle a également adopté sur division, par une majorité de 104 voix contre 35, l'acte concernant le collège de la Reine à Kingston.

Ensuite elle a examiné de nouveau en comité le bill concernant la cruauté envers les animaux, et le comité s'est levé sans faire de rapport.

L'hon. David Mills a présenté, hier, un bill pour abroger l'acte voté, il y a deux ans, qui établit un département des douanes et du commerce, et qui autorise la création d'un avocat général.

Sir John A. Macdonald a déclaré qu'il n'était pas prêt à discuter immédiatement la question, mais que le gouvernement s'expliquerait au moment de la seconde lecture.

Le gouvernement se propose de demander que les séances du mercredi lui soient désormais attribuées et que le lundi reste seul réservé aux bills privés.

Il est maintenant certain que le gouvernement anglais et le gouvernement canadien sont arrivés à un accord définitif au sujet du subside à accorder à la nouvelle ligne des steamers transocéaniques.

Il ne manquait plus que cela.

Voilà l'Alliance protestante d'Angleterre qui s'en mêle, et qui a adopté des résolutions de sympathie pour les oranges des Canada, à l'occasion de la criminelle agression des Jésuites et du bill de M. Mercier.

Le *Globe* remarquait humoristiquement, avant hier, qu'il serait presque permis de se demander si les Jésuites eux-mêmes ne sont pas au fond d'un mouvement qui leur fait tant de bien, et qui ne peut avoir d'autre résultat que de soulever en leur faveur la province de Québec toute entière.

L'*Alliance évangélique*, de Londres, et d'autres alliances évangéliques d'une résidence moins lointaine, feront bien de méditer la boutade du *Globe*

La majorité libérale et dissipatrice du Parlement de Québec n'a pas pu entendre parler de l'augmentation des juges ! par le gouvernement fédéral, sans se sentir prise d'émulation, et sans demander à son tour au gouvernement local une augmentation correspondante pour les magistrats de police de Montréal.

C'est toujours l'histoire de la grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf.

Il s'en est suivi un débat quelque peu agité—ce qui est devenu chose commune à Québec—dans lequel les députés campagnards n'ont pas paru enthousiasmés de l'idée d'augmenter les gros traitements. Mais M. Turcette, procureur général, n'en a pas moins déclaré gravement que les magistrats du gouvernement local devraient être tenus sur le même pied que les juges de la Cour Supérieure.

Et voilà l'un des mille moyens avec lesquels il ne faut que très peu d'années pour conduire une province à la banqueroute.

Les champignons germaniques commencent à s'étaler avec une insolence qui demande à être refréné. Un allemand se disant conservateur d'Ontario écrit à l'*Empire* pour lui faire connaître les vues des Allemands sur l'enseignement de leur langue ; et il ajoute que les français devraient être satisfaits d'être tenus sur le même pied que les Allemands.

Cet intéressant produit de l'émigration allemande nous paraît oublier que les Canadiens-Français sont chez eux au Canada et que les Allemands n'y sont encore, grâce à Dieu, qu'un article d'importation.

La nouvelle du vote qui a eu lieu à Québec, et de la défection de cinq membres du parti ministériel paraît avoir causé, hier, une assez vive fermentation à la chambre des communes. Des députés libéraux ont télégraphié à M. Mercier pour lui demander ce qui en était. M. Mercier aurait répondu, paraît-il, qu'il ne s'agissait que d'un incident sans portée, et que MM. Lareau, Lafontaine et Lussier avaient obéi à des sentiments personnels à l'égard de M. Beausoleil.

Nous ignorons comment cette réponse aura été reçue, mais nous craignons que le public n'ait beaucoup de peine à distinguer les sentiments personnels des sentiments politiques que tout un groupe de députés du district de Montréal professe pour M. Beausoleil.

Et comme il faut être juste pour tout le monde, la question nous paraît d'autant plus grave, qu'il s'agissait du reliquat des $31,000 sur la taxe des compagnies commerciales, et que, si M. Beausoleil est coupable de n'en avoir pas rendu-compte, il n'a jamais été accusé d'en avoir gardé *personnellement* la totalité.

## Qu'est-ce qu'une réciprocité illimitée ?

On nous écrit de divers côtés pour nous demander, quelle différence il y a entre l'union commerciale et la réciprocité illimitée ?

Cette curiosité est assurément fort légitime. Nous éprouvons cependant quelque difficulté à la satisfaire, car s'il faut exprimer ici toute notre pensée, nous avons toujours été convaincus que l'union commerciale et la réciprocité illimitée étaient la même chose, et que l'un ou l'autre de ces deux termes enveloppait fatalement l'annexion.

Toutefois, si pour déchiffrer ces sortes de grimoires politiques il fallait s'en tenir à l'interprétation des inventeurs de ces obscures formules, d'après les déclarations réitérées des orateurs et des chefs libéraux, la distinction entre l'union commerciale et la réciprocité illimitée devrait être conçue de la suivante :

Qui dit union commerciale entend par là un *Zollverein* avec des tarifs de douane communs entre les deux pays, ce qui équivaudrait pour nous, ainsi que le remarquait fort justement, la semaine dernière, le *Chicago Times*, à abandonner purement et simplement aux Etats-Unis le contrôle de notre tarif.

La réciprocité illimitée, au contraire, n'implique pas un tarif de douanes commun. Elle veut dire simplement qu'il y aura entre les deux pays un contrat de libre-échange absolu. Les produits canadiens entreront aux Etats-Unis exempts de droits, et les produits des Etats Unis entreront également exempts de droits au Canada. Mais chacun des deux gouvernements restera libre d'établir, comme il le voudra, son tarif de douanes avec les autres nations.

Telle est l'explication qui a été répétée, il y a peu de jours encore, à la Chambre des Communes par l'honorable Peter Mitchell. Nous la donnons pour ce qu'elle vaut ; mais nous ne nous croyons pas obligés de dissimuler, qu'à notre avis, elle ne vaut rien du tout.

Pour en démontrer l'inanité, il suffit de se mettre en présence de ce que pourrait être la pratique d'un semblable régime.

Admettons par hypothèse que la réciprocité soit votée demain. Les marchandises canadiennes entrent en franchise aux Etats-Unis et réciproquement ; cela est entendu. Mais en même temps les Etats-Unis conservent vis-à-vis des autres nations leur tarif de 42 pour cent en moyenne.

De son côté le Canada s'en tient à son tarif de 31 pour cent ; et nous pouvons supposer que pour calmer les scrupules des loyalistes, le parlement d'Ottawa décidera d'accorder sur le territoire canadien aux marchandises anglaises les mêmes privilèges qu'aux marchandises américaines.

Voici donc un même ballot d'étoffes qui, importé à Halifax, entrera franc de droits s'il vient d'Angleterre et paiera environ 30 pour cent s'il vient d'une autre nation européenne.

Ce même ballot présenté directement à la douane de New York aurait dans l'un ou l'autre cas, à payer 42 pour cent aux termes du tarif américain.

Mais une fois introduit à Halifax, ce même ballot pourra traverser le Canada et pénétrer aux Etats-Unis sans payer de droits. La réciprocité le veut ainsi, et il ne nous est pas donné de comprendre comment la douane de Port Huron, par exemple, pourrait discerner si une marchandise qui sort du Canada est de provenance canadienne plutot que de provenance anglaise ou allemande.

De telle sorte que le résultat de la réciprocité illimitée est que nous pourrions ruiner les ports américains, en faisant entrer en franchise par la voie du St Laurent des marchandises européennes qui eussent été soumises dans un port américain au tarif de 42 pour cent.

Il est vrai qu'en abaissant leur tarif, les Etats-Unis pourraient nous rendre la pareille, et nous obliger à recevoir en franchise par la voie américaine, non pas seulement leurs produits mais les produits du monde entier.

Autrement dit, les deux nations seraient perpétuellement à la merci l'une de l'autre ; et il suffirait à l'une d'entre elles d'abaisser subitement son tarif pour désorganiser à la fois le régime douanier et l'équilibre budgétaire de l'autre nation.

Un tel système ne soutient pas même une demi-minute d'examen sérieux. Il n'y a pas de contrat de libre-échange possible entre deux pays protectionnistes, sans que ce contrat ait pour condition nécessaire l'adoption d'un tarif de douanes communes, et le partage proportionnel des recettes. Par conséquent ou la réciprocité est un trompe l'œil, ou elle est exactement la même chose que l'union commerciale.

Ajoutons en terminant qu'il ne nous est pas donné de comprendre, en langage économique correct ce que peut bien être un traité de réciprocité illimitée.

L'idée même de la réciprocité suppose qu'elle sera limitée à certains articles convenus.

On peut la concevoir de deux façons :

Ou bien, les Etats-Unis acceptent de recevoir en franchise certains produits auxquels le Canada attacherait peu d'importance, par exemple des matières premières, et par *réciprocité* le Canada accepte de recevoir, lui aussi en franchise, un certain nombre de produits que les Etats-Unis tiennent plus particulièrement à exporter, par exemple certains produits fabriqués.

Ou bien, les deux pays conviennent, comme dans le traité de 1884, d'admettre réciproquement en franchise les mêmes articles spécialement dénommés et de conserver leur droit de tarification sur toutes les autres marchandises.

Cette seconde forme de réciprocité est beaucoup plus difficile que la première, parcequ'il est rare que deux pays aient precisément intérêt à ouvrir réciproquement leur marché à une même catégorie de produits. C'est cette difficulté qui a d'ailleurs amené la rupture du traité de 1854 entre le Canada et les Etats-Unis.

Les Etats-Unis se plaignaient, non sans quelque raison, que la partie ne fut pas égale, puisque les Canadiens qui n'avaient pas alors de manufactures, exportaient librement de l'autre côté des lignes leur matière première et leurs produits agricoles, tandis que les produits manufacturés des Etats-Unis ne pouvaient entrer en Canada qu'à la charge de payer un droit assez considérable, et surélevé à plusieurs reprises par le parlement canadien au cours même de l'application du traité de 1884.

Donc la réciprocité illimité n'est pas seulement un trompe-l'œil, elle constitue une impossibilité matérielle. A moins que ceux qui prêchent cette formule, ne poussent l'aveuglement au delà de toute expression, il est inadmissible qu'ils ne se rendent pas compte eux-mêmes que la réciprocité illimitée est un pur my he.

## LE VOTE DU SENAT AMERICAIN

Nous reproduisons, dans nos télégrammes une dépêche de Washington d'après laquelle le Sénat aurait ordonné la nomination d'un comité pour l'examen des relations entre les Etats-Unis et le Canada.

Le fait que les lignes télégraphiques sont sous le contrôle des chefs du mouvement en faveur de l'union commerciale, nous oblige jusqu'à plus ample informé à beaucoup de réserve sur les communications qui ne nous sont transmises que par le télégraphe ; car nous savons par expérience que plusieurs nouvelles analogues ont été, à diverses reprises, fort peu exactement traduites.

Le Canada ne peut en principe que se féliciter si les pouvoirs publics en sont venus à Washington au désir d'une entente.

Malheureusement il est à craindre qu'on ne soit pas d'accord sur les bases de l'entente. M. Erastus Wiman et les libéraux ont mis dans la tête de quelques politiciens américains qu'il n'y avait qu'un signe à faire pour nous amener à l'adoption de l'union commerciale, avec l'annexion qui est inévitable au bout.

Tout le mouvement auquel nous assistons paraît dirigé par cette fausse supposition. Les résolutions qui se succèdent à la chambre des représentants et au Sénat seraient une excellente chose, si elles pouvaient être considérées comme une entrée en matière pour délibérer sur les intérêts des deux pays et pour aboutir à un traité équitable. Si elles ne sont qu'une simple invite au Canada pour que ce dernier renonce à son indépendance, elles n'ont plus le même caractère et elles ne peuvent aboutir à rienqu'à prêter une aide fâcheuse aux menées d'opposition dans notre pays.

M. Ferguson a prononcé, avant hier, sur la motion de M. Cartwright un excellent discours dont les journaux n'ont pas donné un compte rendu assez détaillé, et sur lequel nous nous réservons de revenir.

Il nous vient de Londres une étrange nouvelle. "Un homme d'état éminent" qui a été ministre au Canada aurait écrit au correspondant du *Manchester Guardian*, une lettre tout pleine d'alarmes sur les sentiments que professe au Canada la jeune génération, en ce qui concerne les relations du Dominion avec l'Empire britannique ; pour parer au danger, cet ancien ministre—de quoi les hommes d'état en disponibilité viennent-ils se mêler ! —propose de nous envoyer d'Angleterre d'éloquents missionnaires, qui emploieraient la belle saison à parcourir les provinces, en nous vantant les charmes de la fédération impériale.

La *Gazette* de Montréal, qui n'est pas suspecte mais qui est dirigée par des hommes de bon sens, déclare nettement que l'envoi de pareils missionnaires aurait sur les esprits un résultat tout à fait opposé à celui que se propose l'homme d'état si fort alarmé, qui a cru devoir confier ses peines au *Manchester Guardian*.

Elle l'invite à nous laisser faire tout seuls nos propres affaires, et à être convaincu que nous n'avons pas besoin d'aide pour faire triompher la politique conservatrice.

Nous ne pouvons que nous associer à cette pensée, en ajoutant, pour notre propre compte, que si l'on veut éviter de donner raison aux alarmistes, on fera bien de nous parler le moins possible, ou même de ne pas nous parler du tout, de Fédération Impériale.

## LA QUESTION DES ECOLES FRANÇAISES

La *Minerve* publie sur les débats qui ont eu lieu au parlement de Toronto, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, un remarquable article, dont nous extrayons les passages suivants :

.....M. Craig nous avertit aussi solennellement que la province d'Ontario est une province parlant anglais et que sa population désire qu'elle reste telle. (*The province was an English speaking province and the people desired that it should remain so*). Cela durera-t-il toujours ? Plus loin, il exprime carrément l'opinion qu'on ne devrait pas reconnaître l'usage de deux langues. Nous traduisons : "Sommes-nous dis osés à "reconnaître deux langues dans "cette province ? L'anglais seul devrait être enseigné dans les écoles "publiques d'Ontario. Chaque citoyen devrait comprendre que "lorsque ses enfants entrent à "l'école publique, la langue du "pays ne doit pas être changée pour "l'accommoder."

Si, tenant le même langage, nous disions : La province de Québec est une province parlant français, et la seule langue enseignée dans les écoles subventionnées sera celle de la grande majorité de la population qui entend que cette province reste française. M. Craig ne prétendra pas assurément qu'il faille parler la langue anglaise pour être de bons sujets de la Reine. Autrement il y aurait plus de rebelles que de loyaux dans le vaste empire britannique. Supposons ce cas qui pourrait se présenter sous forme de représailles. Que dirait M. Craig ? Que diraient ses congenères ? Ils crieraient sans doute à l'arbitraire, à la persécution, ils s'agiteraient violemment, ils menaceraient de prendre les armes pour venger une pareille injustice. Et ils auraient raison.

Or, pas plus qu'eux, nous ne tolérons la proscription de notre langue. Elle est reconnue par la constitution qui a mis les deux langues sur un pied d'égalité. Nous ferons en sorte que la constitution soit protégée. Les fanatiques peuvent en prendre leur parti. Nous n'entendons pas badinage sur ce point...

Loin de voir aucun inconvénient à ce que l'on apprenne l'anglais dans nos écoles, nous croyons la chose éminemment désirable La connaissance des deux langues est nécessaire dans ce pays, et l'ignorance de la langue de la majorité mettrait nos compatriotes sur un pied d'infériorité. Nous voulons qu'ils aient en mains le plus d'armes possible pour se défendre. Autant de langues qu'on sait, disait Charles-Quint, autant de fois on est homme !

Mais nous nous objectons à ce qu'il soit décrété que l'enseignement soit donné *en anglais dans les écoles françaises*. Comment l'instituteur pourrait-il être compris d'élèves qui souvent ne savent pas un mot d'anglais à leur entrée à l'école ? Cela est surtout vrai pour les écoles élémentaires, précisément celles que l'on discute.

Le chef de l'opposition, M. Meredith, a prononcé sur cette question un discours que nous regrettons. Il nous avait habitués à des idées plus justes, plus larges, à des sentiments plus sympathiques pour nous.....

M. Meredith en est encore à apprendre que l'unité de langue n'est pas l'élément constitutif d'une nationalité. L'Irlande a bien abandonné sa langue pour prendre celle de l'Angleterre. Qu'est-ce que cela rapporte de force et de cohésion à l'empire. Il est des milliers de paysans français qui n'ont jamais parlé que le patois, et cependant ils se sont fait hacher chaque fois que la patrie a eu besoin de leur sang. Nous pouvons en dire autant de presque tous les royaumes d'Europe.

L'unité d'un pays est sans doute facilitée par l'uniformité du language et de la religion : mais elle doit surtout reposer sur l'unité des intérêts, des aspirations, et sur le respect des droits de tous ses habitants. C'est là le meilleur ciment de son union, la plus puissante sauvegarde de son avenir. Il est étonnant qu'une chose aussi élémentaire échappe à l'observation de quelques-uns de nos chefs politiques.

## A TRAVERS LES JOURNAUX

L'*Empire* demande avec beaucoup d'à-propos qu'on lui dise si, oui ou non les libéraux ont, comme ils l'avaient affirmé, renoncé, à l'*union commerciale* pour s'en tenir simplement à la réciprocité illimitée.

S'ils ont encore une fois changé d'avis il faudrait le faire savoir au au public ; s'ils sont sincères, l'*Empire* s'étonne qu'ils puissent s'enthousiasmer pour la motion de M. Hitt, car cette motion conclut à l'union commerciale sous sa forme la plus radicale.

***

La *Presse* dit qu'à propos de la question des écoles françaises d'Ontario le chef de l'opposition locale, M. Meredith, paraît avoir pris sur la question des écoles une position diamétralement contraire à celle que Sir John a prise lui-même sur la question des Jésuites. Il est couvert d'éloges par le *Mail* ; et il est probable qu'il vient d'assurer au gouvernement Mowat le vote compacte des Canadiens français et des Irlandais catholiques dans la prochaine élection provinciale.

***

Le correspondant de la *Patrie*, à Québec, commence à regretter que le parti ministériel ne compte pas dans son sein un député comme M. Desjardins, qui soit disposé à prendre une spécialité et à étudier à fond une question.

Cette plainte est trop fondée pour ne pas offrir quelque chose de touchant. Les députés ministériels font ce qu'ils peuvent, et quand on les place dans des comités, ils font faire leurs rapports par M. Chrysostôme Langelier ; heureux encore quand au lieu d'aider le gouvernement ils ne votent pas contre lui, ainsi que cela commence à se produire d'une façon régulière dans toutes les questions.

***

Le *Monde* pose la question du débat financier à Québec sur son vrai terrain, quand il demande ce qu'on fera l'année prochaine.

Les recettes seront diminuées de plus de $400,000, puisqu'on ne doit pas toucher tous les ans des arrérages en retard de la taxe sur les compagnies commerciales ; et les dépenses n'ont aucune raison pour ne pas être égales à celles de l'année dernière puisque le projet de budget ne comporte aucune réduction de crédits. Il faudra donc arriver à un nouvel emprunt ou à la taxe directe.

***

Le *Mail* qui avait, samedi dernier, onze colonnes sur la question des Jesuites, en est présentement rendu à disquter dans son numéro d'hier, d'après Poirson et autres historiens la part que les Jesuites sont censés avoir prise au temps de Henri III aux attentats de Chastels et de Ravaillac, et l'influence qu'il ont exercée sur Louis XIV par l'intermediaire de madame de Maintenon.

Souhaitons, maintenant que la loi des asiles est votée, qu'il reste des places à la Longue-Pointe !

***

Le *Sud*, qui n'est pas en avance, choisit la date du 12 mars, au lendemain de la discussion à Toronto sur les écoles françaises, pour écrire bravement :

"Les preuves abondent pour démontrer que les libéraux d'Ontario sont nos pires ennemis"

***

Le *Courrier des Etats Unis* rapporte le texte des paroles prononcées par le célèbre historien Mommsen, sur le général Boulanger.

Croyez-vous, lui demandait on, que M. Boulanger possède réellement l'envergure d'un César ?

Hum !...repondit il, j'en doute Le témoignage de tous ceux qui l'ont approché n'est pas fait pour me donner une telle opinion. On ne lui connaît positivement que des qualités plutôt négatives et, par exemple, une absence de sens moral assez accusée. Vraiment je ne crois pas qu'il possède quelque chose de remarquable. Il y a plus à voir en son cheval qu'en lui."

On sait que M. Mommsen est une des gloires de Berlin. Son histoire romaine, qui est universellement connue, fait depuis près d'un demi-siècle autorité dans le monde entier.

***

L'*Etendard* publie à propos des affaires Lockwood, Hamel et Whelan, un article intitulé : *Trois scandales*, où ses lecteurs comprendront ce qu'ils voudront, et qui se termine par les deux aphorismes ci-après :

"Tout cela prouve surtout l'état de corruption avancée des deux partis et le peu de scrupules qu'ils mettent dans le choix des moyens.

A envisager les choses sous un aspect moins grave, nos lecteurs viennent de voir se dérouler devant leurs yeux trois scènes de la comédie politique."

***

Le *Colonisateur* publie une lettre de Mgr Laflèche en faveur de l'émigration au Manitoba L'éminent prélat auquel on a prêté à tort des idées annexionnistes, se prononce avec plus de force que jamais contre l'émigration des familles qui vont "s'engouffrer dans les grandes manufactures de la Nouvelle-Angleterre avec tous les dangers et les inconvénients que l'on connaît."

### Riel comme citoyen américain

Washington, 13 — Le président Harrison, dans un message au Sénat, déclare que les amis de Riel ont été avertis que ce dernier était soumis aux lois canadiennes pour des offenses commises dans le territoire britannique, malgré son titre de citoyen des Etats-Unis.


Quelque Chose

DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sur en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement bas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CHEAPSIDE

FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES — EN — COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe

AU STUDIO DE PITTAWAY & JARVIS

117 RUE SPARKS

Téléphone 361

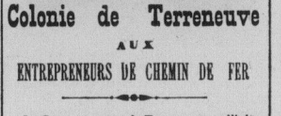

Colonie de Terreneuve

AUX

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Reparer vos Balances —ou— INSPECTER vos POIDS Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes. Chèques et Billets en cuivre et en acier. Presses à Sceaux et Mémorials. Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc. Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

—No. 175 RUE SPARKS—

Avis aux Amateurs de Sport

Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc., etc.

Envoyez votre adresse, nous vous enverrons notre catalogue illustré et nos listes de prix.

J. D. HUNTON & CIE

334 Rue Wellington 334

N. B.—Peintures de toutes couleurs, prêtes à poser.

Hotel - Riendeau

Tenu sur le plan Européen et Américain.

64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe des vins, liqueurs et cigares de choix. JOSEPH REINDEAU, Propriétaire.

Pour la Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general.

Crème de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu,

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75-RUE SPARKS-75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88


## CARTES PROFESSIONNELLES


M. J. GORMAN, LL.B.,
(Successeur de L. A. Olivier)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. B. E. P. REMON.

Walker, McLean & Blanchet,
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires, etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W.H. Walker. D. L. McLean. C.A. Blanchet

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC,
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPRÊME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de modé à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulanger.e Union. D. LEIS, propriétaire.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc. Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Do's.
Facile à Manier
7 cordes et ¾ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue illustré, envoyé GRATIS à tous.
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 505 to 511 S. Canal St., Chicago, Ill.